



UES\* THE KASE

\* Unité Économique et Sociale

## Élections professionnelles 1<sup>er</sup> tour, 08 septembre 2014



Au-delà de nos engagements, être syndiqué à la CGT c'est  
LE moyen d'être vraiment utile, LA certitude d'être formé, Être conseillé et soutenu par une structure leader,  
**POUR VOUS REPRESENTER EFFICACEMENT !**

### **AVEC VOUS NOUS EXIGERONS :**

**DES SALAIRES** en cohérence avec notre travail et nos heures réellement effectuées...

**DES INDEMNITES** de CP et d'Arrêt Maladie calculées conformément aux lois.

**DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'HYGIENE**, dignes de notre entreprise et des Salariés : des sanitaires, des entreprises pour laver nos vitres...

**DES OBJECTIFS REALISABLES** donc des primes atteignables...conformément à notre Convention Collective actuelle.

### **AVEC VOUS NOUS METTRONS EN PLACE :**

**Des offres CE attrayantes et accessibles à tous les salariés de l'entreprise quelque soit leur lieu de travail.** : ANCV, chèques cadeaux pour améliorer notre pouvoir d'achat, réductions diverses, sorties... Et vos idées !

### **AVEC VOUS NOUS DEMANDERONS :**

**Des boites mails individuelles** et non une commune comme aujourd'hui,

**Des moyens de communication** pour les salariés vers les élus et vice-versa

**L'ouverture des négociations pour notamment :**

L'égalité Homme/Femme, les **NAO**, (Mutuelle, Tickets Restaurants, augmentations annuelles des salaires), **la prime d'intéressement et la participation.**

**Le maintien de la Convention Collective** de l'électronique et de l'électroménager...

...ou en trouver une plus avantageuse !!

**Un 13ème mois, les avantages qui découlent en principe d'une tenue vestimentaire imposée par l'employeur.**



**...POUR TOUT CECI, bien sûr, vos idées seront considérées par les élus CGT, vous serez acteurs, nous vous consulterons !**

Les **délégués du personnel** ont pour mission première de présenter aux employeurs les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail ainsi que les conventions et accords collectifs applicables dans l'entreprise

Les **représentants au CE** sont consultés sur les orientations de l'entreprise en matière économique, sociale et salariale. Ils gèrent les activités sociales et culturelles.

Ces élections sont importantes car elles permettront la désignation d'un(e) **délégué(e) syndical(e)** qui pourra négocier des accords d'entreprise permettant d'améliorer les conditions de travail, les salaires, etc.

